

En exercice : 28

Présents : 18 + 3 pouvoirs

Habilités à voter dans le cadre de la compétence "Enseignement Culturel" : 18

Présents : 14

Date de la convocation : 15 février 2024

L'An deux mil vingt quatre, le vingt-deux février, le Conseil Syndical du Syrenor, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent PRIZÉ, Président.

PRESENTS : TITULAIRES : M. L. PRIZÉ M. G. CRESPIAN M. H. DEPOUEZ M. K. BETTAL	M. H. LHERMITTE Mme M. DENIS Mme K. BOISNARD Mme B. MILLET	Mme F.HUGUENIN M. J.C. ROUAULT Mme N. LEFEBVRE-BERTIN	Mme C. GASTÉ M. R. SURCOUF
SUPPLEANT : M. C. BABOU			
EXCUSES : TITULAIRES : Mme N. BRIAND Mme I. SIMONESSA	M. P.M. NANA	M. P. ROUAULT	Mme C. MASSART

REMBOURSEMENT A UNE FAMILLE

Monsieur Robert SURCOUF, Vice-Président du Syrenor, informe les membres du Comité Syndical, que l'école « Accordances-Syrenor » a reçu une demande de remboursement de frais de scolarité.

Ce remboursement a été étudié en commission « Enseignement Culturel » du 16.01.2024, la famille a été facturée à tort après validation de leur désinscription par délibération n°110-2023 du 06.12.2023.

Il est proposé de rembourser la somme de 74,25 € à la famille

Civilité	Nom du payeur	Prénom du payeur	Adresse	CP Ville
Mme et M.	BOUE PLANCHET	Sophie	8 allée de Plouharnel	35850 GEVEZE

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical **à l'unanimité** décident :

- d'accepter le remboursement des frais engagés par la famille précédemment citée.
- d'engager la somme de 74.25 € au compte 673 du budget "Enseignement Culturel" 2024.
- d'autoriser Monsieur le Président ou Monsieur Surcouf, Vice-Président de la compétence « Enseignement Culturel » à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Certifie exécutoire, compte tenu de :

Sa réception en Préfecture le2024,

Sa Publication le2024,

Le Président

Registre dûment signé
Pour extrait conforme
Le Président



Syrenor
SYNDICAT DE RECHERCHES ET D'ETUDES
SCOLAIRES ET MANUELLES